

**Municipalité de Rivière-à-Pierre  
MRC de Portneuf**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le 13 janvier 2014 à 19h30 sous la présidence de monsieur Jean Mainguy, maire. En plus de monsieur le maire étaient présents : mesdames les conseillères Andrée Cauchon Saint-Laurent et Kathleen O'Malley Thibaudeau et messieurs les conseillers Denis Bouchard, Alain Lavoie et Patrick Delisle.

Mme Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière y assistait également de même que Mme Nadia Saint-Pierre, inspectrice en bâtiment et en environnement.

Était absente Mme Denise Langlois-Boudreau, conseillère.

**1.1 Mot du maire**

Monsieur le maire ouvre la séance et il invite à un moment de réflexion.

**2014-01-01**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé tout en le laissant ouvert.

Adoptée

**2014-01-02**

**Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2013 et de la séance extraordinaire du 9 décembre 2013**

Chacun des membres ayant reçu une copie des dits procès-verbaux dans les délais prévus, madame la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2013 tel que déposé;

Et il est proposé par M. Denis Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2013 tel que déposé.

Adoptée

**1.4 Rapport du maire, des services et des comités.**

**2014-01-03**

**Autorisation du paiement des dépenses du mois de décembre 2013**

Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de décembre 2013. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 188 370,89 \$.

Adoptée

#### **1.6 Dépôt du certificat de disponibilité de crédit des contrats de plus d'un an**

**2014-01-04**

#### **Adoption du règlement # 426-14 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Rivière-à-Pierre**

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

Attendu que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement numéro 426-14 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Rivière-à-Pierre.

Adoptée

#### **Avis de motion du règlement 427-14 d'imposition des taxes, des tarifs et compensations 2014**

Un avis de motion est par la présente déposé par la conseillère Mme Andrée St-Laurent qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, le règlement numéro 427-14 d'imposition des taxes, des tarifs et compensations 2014 sera adopté.

#### **Avis de motion et présentation du projet de règlement 428-14 Code d'Éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Rivière-à-Pierre**

Avis de motion est par la présente donné par Mme Kathleen Thibaudeau qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un projet de règlement 428-14 intitulé *Code d'Éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Rivière-à-Pierre* sera adopté.

Mme Andrée St-Laurent présente le projet de règlement 428-14 intitulé *Code d'Éthique et de déontologie des élus municipaux*. Elle en donne lecture aux membres du Conseil de même qu'à toutes les personnes présentes.

**2014-01-05**

#### **Signature des contrats de travail des employés municipaux**

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le maire procède à la signature des contrats de travail pour les employés municipaux suivants : Mme Mélanie Vézina, Mme Nadia Saint-Pierre et M. Henry Landry. Ces contrats prennent effet le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et sont valides pour les années 2014, 2015 et 2016.

Adoptée

**2014-01-06**

#### **Augmentation du salaire de Mme Céline Béland, des élu(e)s et des pompiers de 0,9 %**

Il est proposé par M. Denis Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le salaire de madame Céline Béland, des élu(e)s et des pompiers soit indexé de 0,9 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Adoptée

2014-01-07

### Formation des élus

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que les 5 élus suivants : Denis Bouchard, Alain Lavoie, Kathleen Thibaudeau, Andrée St-Laurent et Patrick Delisle de même que Mme Nadia Saint-Pierre, inspectrice en bâtiment et en environnement et M. Jean-Louis Saint-Pierre, membre du C.C.U., participent à la formation donnée par la F.Q.M. le 5 février 2014 à Trois-Rivières sur les *Règlements discrétionnaires* au coût de 684,10 \$, taxes incluses.

Adoptée

2014-01-08

### Signature d'une entente avec la C.S.S.T. pour la constitution d'une mutuelle de prévention

Tenant compte que les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé *Mutuelle de prévention « F.Q.M. Prévention (MUT-00709) – Convention relative aux règles de fonctionnement »*, précisant les règles de fonctionnement, les obligations et responsabilités des membres de la mutuelle, qu'ils en ont fait une lecture complète et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'entente projetée avec la *Commission de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2014 soit acceptée telle que rédigée, et que la **Fédération québécoise des municipalités** soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, **tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la F.Q.M.**

Adoptée

2014-01-09

### Montant à pourvoir dans le futur

Attendu que les régularisations comptables, qui devront être apportées aux états financiers de 2013 de la Municipalité de Rivière-à-Pierre pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transfert entrée en vigueur en 2013, sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal;

Il est proposé par M. Denis Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à inscrire aux états financiers de 2013 les affectations au poste *Montant à pourvoir dans le futur* nécessaires pour pallier ce déséquilibre, et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012. Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

Adoptée

**Subvention annuelle à l'O.T.J. de 14 000 \$ plus 400 \$ pour le carnaval**

**2014-01-10**

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser la subvention annuelle de 14 000 \$ à l'O.T.J. de Rivière-à-Pierre en plus de 400 \$ pour le carnaval. Avec cette subvention, la municipalité procède directement au paiement du préau, qui est de 601,01 \$ par mois, à la Caisse populaire. Ainsi le paiement restant à effectuer à l'O.T.J. est de :  
 $14\ 000\ \$ + 400\ \$ - (601,01\ \$ \times 12) = 7187,88\ \$$

Adoptée

**2014-01-11**

**Publicité dans le feuillet paroissial de Rivière-à-Pierre pour un montant de 100 \$**

Il est proposé par M. Patrick Delisle  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Qu'un montant de 100 \$ soit versé à la Fabrique de Rivière-à-Pierre pour de la publicité dans le feuillet paroissial en 2014.

Adoptée

**2014-01-12**

**Don de 100 \$ à l'O.P.P. de l'école Saint-Cœur-de-Marie pour l'année 2014**

Il est proposé par M. Denis Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser 100 \$ à l'O.P.P. de l'école Saint-Cœur-de-Marie pour l'année 2014.

Adoptée

**2014-01-13**

**Don de 400 \$ à la FADOQ pour l'année 2014**

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser 400 \$ à la FADOQ pour l'année 2014 et ce, en tenant compte du regroupement de l'A.F.É.A.S. et de la FADOQ qui prend en charge les activités de l'A.F.É.A.S. tel que, entre autres, le bal des mariés.

Adoptée

**2014-01-14**

**Don de 50 \$ pour le Gala 2014 de l'école secondaire Louis Jobin**

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser 50 \$ à l'école secondaire Louis Jobin pour son gala 2014.

Adoptée

**2014-01-15**

**Commandite de 50 \$ pour l'achat d'un quart de page de publicité dans l'album des finissants 2014 de l'école secondaire Louis Jobin**

Il est proposé par M. Patrick Delisle  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser 50 \$ pour l'achat d'un quart de page de publicité dans l'album des finissants 2014 de l'école secondaire Louis Jobin.

Adoptée

**2014-01-16**

**Commandite de 50 \$ pour le Gala personnalité C.J.S.R./Martinet**

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser 50 \$ pour le Gala personnalité C.J.S.R./Martinet qui aura lieu le 27 février 2014 au Centre multifonctionnel de Saint-Raymond.

Adoptée

**2014-01-17**

**Certificat d'autorisation pour L'Évènement Country de l'O.T.J. le 5 juillet 2014**

Il est proposé par M. Denis Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser la tenue de l'Évènement *Country* à l'O.T.J. de Rivière-à-Pierre le samedi 5 juillet 2014 de 18h00 à 2h00 a.m. tenant compte que les organisateurs s'occuperont de la sécurité pendant l'activité et qu'un responsable de la Sûreté du Québec en sera avisé.

Et d'autoriser l'inspectrice municipale à permettre la présence de plus d'une roulotte sur le terrain de l'O.T.J. lors de l'Évènement *Country* de l'O.T.J.

Adoptée

**2014-01-18**

**Rock and Bike les 27 et 28 juin 2014**

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser la tenue de l'évènement Rock'n Bike 2014 à l'O.T.J. de Rivière-à-Pierre les vendredi et samedi 27 et 28 juin 2014 tenant compte que les organisateurs s'occuperont de la sécurité pendant l'activité et qu'un responsable de la Sûreté du Québec en sera avisé. La musique devra toutefois se terminer à 2h00 du matin les 2 soirs.

Adoptée

**2014-01-19**

**Politique sur la location de salle**

Considérant que le conseil désire intégrer de nouveaux éléments à sa politique pour la location de la salle;

Il est proposé par M. Patrick Delisle  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De reformuler la tarification pour la location de la salle, à savoir :

- salon funéraire (centre communautaire) 125 \$ / 1-2-3 jours
- centre communautaire : salle complète 100 \$ /  
réception après les funérailles
- centre communautaire : salle complète 150 \$
- centre communautaire : demi-salle 100 \$
- OSBL avec vente de boissons : salle complète 150 \$
- OSBL avec vente de boissons : demi-salle 100 \$
- OSBL sans vente de boissons 10 \$  
ou activités approuvées par PFM  
(à condition que les tables et chaises  
soient remises dans le local prévu à cette fin)
- Programme PIED Gratuit  
(les mardi et jeudi soirs)
- salle communautaire pour assemblée 30 \$  
ou réunion à condition que l'organisme  
ne perçoive pas de revenus
- supplément si les tables et les chaises 25 \$  
ne sont pas replacées à l'endroit où  
vous les avez prises et rangées selon le plan

- |   |  |  |
|---|--|--|
| ➤ | supplément si les tables et les chaises ne sont pas débarrassées et nettoyées avant 9h le lendemain de la location | 25\$   |
| ➤ | supplément si le déclenchement de l'alarme a nécessité l'intervention d'un employé municipal                       | 25\$   |
| ➤ | supplément si la remise des clés n'a pas été effectuée durant les heures de bureaux                                | 25 \$ + le salaire de l'employé (call de 3 heures) |

Un dépôt de 10\$ est maintenant exigé lors de la prise de possession des clés.

La présente résolution abroge la résolution 2011-10-189.

Adoptée

**2014-01-20**

### **Vacances payées en fonction des années de services**

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le nombre d'années de services détermine les vacances payées :

- Après 5 ans de services : 6 %
- Après 10 années de services : 8 %

Cette résolution ne s'applique pas de façon rétroactive.

Adoptée

## **2. Sécurité publique**

**2014-01-21**

### **Services des cadets de la Sûreté du Québec**

Tenant compte qu'il a été offert par la Sûreté du Québec d'affecter 2 cadets sur le territoire de la MRC de Portneuf;

Tenant compte que ce service coûte 20 000 \$ pour 400 heures de travail en période estivale et que le Sûreté du Québec n'en paie que la moitié;

Tenant compte que les municipalités qui désirent participer à ce service devront assumer une portion de la facture au prorata de leur population;

Tenant compte du coût important des services réguliers de la Sûreté du Québec qui s'élève à 85 094 \$ pour l'année 2014;

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Rivière-à-Pierre informe la MRC de Portneuf qu'elle ne désire pas recourir aux services des cadets de la Sûreté du Québec.

Adoptée

**2014-01-22**

### **Mandat pour la réalisation des démarches pour l'aménagement de 2 bornes sèches pour prise d'eau-incendie**

Il est proposé par M. Patrick Delisle  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater la firme Techni-Géni Environnement pour la réalisation des démarches pour l'aménagement de 2 bornes sèches pour prise d'eau-incendie. Le mandat comprend :

- les plans des lieux et des environs;
- les formulaires de demande de CA, article 22, avec description des activités et du projet d'aménagement de 2 bornes sèches;

- les calculs des débits relevés et d'étiage des cours d'eau;
- les plans et devis des bornes sèches projetées.

Le mandat, pour un montant maximal de 7900 \$, plus les taxes, est plus amplement décrit dans une offre de service datée du 4 novembre 2013 signée par M. Steve Côté, conseiller en environnement. Il est à noter que cette dépense sera payée à même le budget en immobilisations pour 2014.

Adoptée

### **3. Transport routier et hygiène du milieu**

**2014-01-23**

#### **Location d'une chargeuse et accessoires**

Il est proposé par M. Patrick Delisle  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser monsieur Jean Mainguy, maire, et madame Pascale Bonin, directrice générale à conclure un contrat avec le concessionnaire Équipements Sigma Inc. de Saint-Augustin-de-Desmaures pour la location d'une chargeuse 324J de la marque John Deere, d'une attache rapide Euro John Deere, d'un godet à gravier 1.4 verges cube, d'un godet à matériel léger 3 verges cube et d'un ensemble de fourches 2X5X48 pouces au montant de 1573,97 \$ par mois, taxes en sus, pour une durée de 36 mois débutant en janvier 2014.

Adoptée

**2014-01-24**

#### **Mandat à Mission HGE pour la réalisation d'un programme de gestion de l'aquifère pour l'année 2014**

Attendu que le puits P-1 représente la principale source en eau potable de la municipalité et qu'il est exploité en mesurant quotidiennement le volume d'eau pompé sans tenir compte de l'abaissement du niveau d'eau dans le puits et du volume disponible dans l'aquifère;

Attendu que les puits P-2 et P-3 sont exploités de façon sporadique et qu'ils sont maintenant munis de compteurs;

Attendu qu'un programme de gestion d'aquifère permettrait d'effectuer un suivi du rendement des puits, des fluctuations de la nappe d'eau exploitée et potentiellement d'identifier la cause possible de problèmes de contamination;

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater Mission HGE pour réaliser un programme de gestion de l'aquifère pour l'année 2014. Ce programme au coût de 2118,00 \$, taxes en sus, est décrit plus amplement dans une offre de service datée du 26 novembre 2013 et signée par M. Yves Garneau, ingénieur.

Adoptée

**2014-01-25**

#### **Réparation du tracteur chez Machineries Lourdes Saint-Raymond Inc.**

Il est proposé par M. Denis Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser le paiement d'un montant de 4800,40 \$, taxes en sus, à Machineries Lourdes Saint-Raymond Inc. pour la réparation du tracteur (facture # 35835 en date du 18 décembre 2013). Les sommes pour payer cette dépense seront prises à même le surplus.

Adoptée

#### **4. Urbanisme et développement du territoire**

**2014-01-26**

##### **Nomination du président du comité d'urbanisme pour 2014**

Attendu que, tel que stipulé dans le règlement 235-94 constituant le comité consultatif d'urbanisme, le président est nommé par le conseil municipal sur suggestion des membres du comité à la première séance du conseil municipal de chaque année

Tenant compte que, lors de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 novembre 2013, les membres ont recommandé la nomination de M. Alain Lavoie, conseiller;

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil nomme M. Alain Lavoie, conseiller, président du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2014.

Adoptée

**2014-01-27**

##### **Adoption du premier projet du règlement numéro 424-13 modifiant le règlement de zonage numéro 207-91 aux fins d'établir des critères concernant l'aménagement de quais à l'intérieur du développement de villégiature dans la Seigneurie de Perthuis**

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

Attendu que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le premier projet du règlement numéro 424-13 *modifiant le règlement de zonage numéro 207-91 aux fins d'établir des critères concernant l'aménagement de quais à l'intérieur du développement de villégiature dans la Seigneurie de Perthuis.*

Adoptée

**2014-01-28**

##### **Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 425-13 modifiant le règlement de zonage numéro 207-91 afin d'agrandir la zone commerciale Ca/a-1 à même une partie de la zone production et extraction Eaf-7**

L'assemblée est présidée par madame Nadia Saint-Pierre, inspectrice en bâtiment et en environnement.

Des explications sur les effets et les conséquences du projet de règlement 425-13 *modifiant le règlement de zonage numéro 207-91 afin d'agrandir la zone commerciale Ca/a-1 à même une partie de la zone production et extraction Eaf-7* ont été données. Les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer ont pu le faire lors de cette assemblée publique.

**2014-01-29**

##### **Mandat à Posimage Inc. pour la conception et l'installation d'une colonne Morris**

Suite à une invitation de soumissions et à la comparaison des soumissions reçues;

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents



De mandater Posimage Inc., représentée par M. Michael Boudreault, pour la conception et l'installation d'une colonne Morris. Tel que décrit sur l'offre de service portant le numéro de contrat #19070 datée du 5 décembre 2013, la conception et l'installation de la colonne Morris sera réalisée au coût maximal de 7921,78 \$, incluant les taxes. Un acompte de 40 %, soit 3168,71 \$ incluant les taxes, sera versé à la signature du contrat alors que le solde de 4753,07 \$, incluant les taxes, sera versé à la livraison.

Il est à noter que cette dépense sera payée à 70 % par le Pacte rural local 2013, tel que spécifié par la Municipalité de Rivière-à-Pierre dans sa demande de *panneaux d'interprétation et colonne Morris*. La portion municipale de 30 % sera prise à même le budget en immobilisations pour 2014.

Adoptée

## **5. Loisirs et services à la collectivité**

**2014-01-30**

### **Renouvellement du contrat de la coordonnatrice en loisirs**

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De renouveler le contrat de madame France Lafleur à titre de coordonnatrice en loisirs à temps partiel pour l'année fiscale 2014, à raison de 35 heures par mois, au taux horaire de 19,50 \$;

Sous l'autorité de la directrice générale, Mme Lafleur continuera de :

- Coordonner l'offre de loisirs offerts par l'O.T.J. et la Municipalité;
- Soutenir le conseil d'administration de l'O.T.J. et ses bénévoles;
- Organiser, en collaboration avec l'agente de développement local, des activités ou événements dans le cadre des politiques familiale et culturelle municipales;
- Effectuer une veille des programmes de subvention gouvernementaux;
- Faire un rapport d'activités à tous les 3 mois au conseil municipal.

Adoptée

**2014-01-31**

### **Conversion du gazoduc de TransCanada en oléoduc pour le transport du pétrole albertain sur le territoire québécois**

CONSIDÉRANT QUE le 15 avril dernier, TransCanada a lancé un appel de soumissions en vue d'obtenir des engagements fermes de la part de parties intéressées par la construction de l'Oléoduc Énergie Est qui transporterait du pétrole brut depuis des points de réception situés à l'Ouest vers des points de livraison dans les régions de Montréal, de Québec et de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé comprend la conversion du réseau principal canadien de TransCanada servant actuellement au transport du gaz naturel pour le transport du pétrole brut d'une partie d'environ 3000 kilomètres;

CONSIDÉRANT QUE l'initiative de TransCanada prévoit transformer un gazoduc, actuellement sous-utilisé, en un pipeline qui transporterait jusqu'à un million de barils de pétrole par jour vers les raffineries de l'Est du pays;

CONSIDÉRANT QUE TransCanada estime que le projet Oléoduc Énergie Est pourrait éliminer la dépendance du Canada au pétrole brut importé de l'étranger dont le prix est plus élevé;

CONSIDÉRANT QUE ce pipeline n'a pas été conçu pour transporter du pétrole lourd provenant des sables bitumineux et que, selon les environmentalistes, en allant de l'avant avec ce projet, TransCanada met en péril les communautés et l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé comprend également la construction d'un nouveau tronçon d'une longueur pouvant atteindre environ 1400 kilomètres;

CONSIDÉRANT QUE TransCanada s'est engagé à réaliser un processus de consultation ouvert visant à informer les communautés touchées, à les faire participer activement et à leur permettre de comprendre les répercussions que le projet pourrait avoir sur elles, ainsi que ses avantages potentiels;

CONSIDÉRANT QUE le projet de TransCanada s'ajoute à celui d'Enbridge d'inverser le flux de son oléoduc entre Sarnia et Montréal permettant ainsi d'acheminer 300 000 barils de pétrole par jour de l'Ouest vers le Québec, lequel projet fait l'objet d'un examen de l'Office national de l'énergie;

CONSIDÉRANT QUE les audiences publiques de l'Office national de l'énergie ne peuvent garantir un cadre suffisamment large et libre pour rendre accessible le débat à l'ensemble des Québécois, de manière inclusive, non restrictive, et qu'elles ne prendront pas en considération le contexte environnemental et socioéconomique des activités liées en amont et en aval du projet;

CONSIDÉRANT QUE TransCanada envisage d'acheminer du pétrole brut de l'Alberta jusqu'au Nouveau-Brunswick et, pour ce faire, obtenir l'approbation du Québec et des trois autres provinces canadiennes que traverse le pipeline;

CONSIDÉRANT QU'aux États-Unis, un pipeline d'Enbridge datant de la même époque a été rompu et a déversé des millions de litres de bitume dilué albertain, polluant une rivière;

CONSIDÉRANT QUE les risques et les impacts d'une défaillance de cet oléoduc vieillissant causés par des changements de débit et de pression sont mal connus par l'expérience et la science;

CONSIDÉRANT QUE la prudence est une valeur à prioriser dans des projets semblables;

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil demande au gouvernement du Québec de soumettre au Bureau des audiences publiques sur l'environnement tous les projets de pipeline, notamment celui d'Oléoduc Énergie Est de TransCanada.

Adoptée

2014-01-32

### **Journées de la persévérance scolaire**

Considérant que les élus de la région de la Capitale-Nationale ont initié une démarche régionale qui a pour but d'augmenter le taux de diplomation des jeunes dans la région;

Considérant que la diplomation a un impact positif sur l'économie locale et sur la qualité de vie de notre municipalité;

Considérant que la municipalité de Rivière-à-Pierre encourage les jeunes à persévérer dans leurs études et à trouver un métier ou une profession qui leur convient;

Considérant que la valorisation de la persévérance scolaire n'est pas qu'une affaire concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont les parents, les employeurs et les élus doivent se préoccuper collectivement. Cette préoccupation doit s'amorcer dès la petite enfance et se poursuivre jusqu'à l'obtention d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

Considérant que *La persévérance... c'est Capitale !* organise du 10 au 14 février 2014 les Journées de la persévérance scolaire, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année, témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire, et seront ponctuées de plusieurs activités dans la région de la Capitale-Nationale;

Considérant que les Journées de la persévérance scolaire se tiennent simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

Il est proposé par M. Patrick Delisle  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

- De déclarer les 10, 11, 12, 13 et 14 février 2014 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;
- D'appuyer *La persévérance... c'est Capitale!* et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la persévérance scolaire – afin de faire de la région de la Capitale-Nationale une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;
- De faire parvenir copie de cette résolution à *La persévérance... c'est Capitale!*

Adoptée

**2014-01-33**

### **Appui à CJSR-LA TVC Portneuvoise**

Considérant que la télévision communautaire CJSR-LA TVC Portneuvois produit et diffuse des émissions culturelles, politiques, sportives, économiques et sociales;

Considérant que la population de la Municipalité de Rivière-à-Pierre n'a pas accès à ce service;

Considérant que CJSR-LA TVC Portneuvoise couvre certains événements tenus sur le territoire de la municipalité;

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Rivière-à-Pierre demande au CRTC d'avoir accès au réseau de la télévision communautaire CJSR-LA TVC Portneuvoise;

Que la Municipalité de Rivière-à-Pierre appuie la demande à cet effet de la Ville de Portneuf;

Qu'une demande d'appui soit transmise aux députés fédéral et provincial ainsi qu'aux municipalités voisines n'ayant pas accès au réseau de communication.

Adoptée

**2014-01-34**

### **Projet Collation Santé-Portneuf**

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Qu'un montant de 50 \$ soit versé au projet Collation Santé-Portneuf pour 2014-2015.

Adoptée

**2014-01-35**

### **Appui au Regroupement des locataires des terres publiques du Québec**

**ATTENDU QUE** Via Rail, société de la couronne, de par sa mission offre des services voyageurs comprenant des services de transport inter-villes rapides, des services pancanadiens et des services vers les collectivités éloignées;

**ATTENDU QUE** la mission de Via Rail « Nous travaillons ensemble pour dépasser les attentes de nos clients à chaque occasion » s'appuie sur trois valeurs centrales, dont principalement l'orientation-client;

**ATTENDU QUE** la mission première du Regroupement des locataires des terres publiques du Québec (RLTP) est l'accès au territoire québécois pour les locataires des terres publiques au Québec à des coûts raisonnables;

**ATTENDU QUE** pour certains locataires des terres publiques, le train de passagers de Via Rail est le seul accès à leurs propriétés situées en région isolée et éloignée;

**ATTENDU QUE** plusieurs locataires des terres publiques prennent le train à la gare de Rivière à Pierre et ont des propriétés en Haute-Mauricie, au Lac Édouard et aux environs desservies par la ligne Montréal-Jonquière de Via Rail;

**ATTENDU QUE** ce type de clientèle a des spécificités et besoins différents et que leur séjour est relié à l'accès à leurs propriétés et aux loisirs afférents;

**ATTENDU QUE** les locataires des terres publiques par leurs activités de plein air sont un apport économique et récréo-touristique et également par leurs propriétés un apport à l'assiette foncière pour plusieurs municipalités;

**ATTENDU QUE** les changements apportés par Via Rail affecteront la mobilité des passagers et par ricochet nos différents commerces locaux (coopérative alimentaire, poste essence, restaurants, bar, etc.);

**ATTENDU QUE** les coupures de Via Rail (fermeture de gares, baisse de services) ont un impact restrictif de mobilité à cette clientèle de Via Rail;

**ATTENDU QUE** pour leur séjour en plein air les locataires des terres publiques doivent apporter avec eux leurs aliments, biens, équipements sportifs;

**ATTENDU QUE** la nouvelle Politique de bagages de Via Rail a des critères et restrictions au niveau du nombre de bagages enregistrés et une hausse majeure du prix du cargo;

**ATTENDU QUE** le séjour des locataires des terres publiques varie entre un week-end, une semaine ou un séjour prolongé où ils doivent apporter tout ce qui est requis pour leur séjour familial;

**ATTENDU QUE** des services minimaux doivent être offerts à la clientèle (gare ouverte chauffée l'hiver, services sanitaires de base, stationnement de véhicules reliés à l'utilisation du service de Via Rail);

**ATTENDU QUE** Via Rail doit fournir un minimum d'information concernant l'horaire du train (retard, annulation etc.);

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** la Municipalité de Rivière à Pierre, située le long de la ligne ferroviaire Montréal-Jonquière, appuie le Regroupement des locataires des terres publiques du Québec (RLTP) dans ses démarches concernant les fermetures de gares, les coupures de services ainsi que les restrictions de la nouvelle politique de bagages de Via Rail;

**QUE** copie de cette résolution soit acheminée à madame Diane Simard de l'exécutif provincial du Regroupement des locataires des terres publiques du Québec (RLTP).

Adoptée

## **6. Période de questions**

## **7. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Andrée St-Laurent de lever la présente séance. La séance est levée par monsieur le pro-maire à 20h50.

---

Jean Mainguy, maire

---

Pascale Bonin, directrice générale  
& secrétaire-trésorière